



PROCÈS-VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU

VENDREDI 20 MARS 2026

Vendredi 20 mars 2026

Début de séance : 19 h 00

Nombre de membres du Conseil Municipal

En exercice : 35
Présents : 32
Représentés : 1
Absent : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le vendredi 20 mars, les membres composant le Conseil Municipal de CHARENTON-LE-PONT, régulièrement convoqués le 16 mars, se sont réunis à l'Espace Toffoli, sous la présidence de **Mme Nicole MENO** puis de **M. Hervé GICQUEL**.

Mme Chantal LEHOUT-POSMANTIER a été désignée Secrétaire de séance.

GROUPE CHARENTON DEMAIN	<i>Étaient représentés :</i>
M. Hervé GICQUEL	M. Gabriel TRABELSI
Mme Nicole MENO	
M. Pascal TURANO	
Mme Mylène GUIFFARD	
M. Christophe GALOTTE	
Mme Chantal LEHOUT-POSMANTIER	
Mme Dominique GENCY	
Mme Élise LONGUEVE	
M. Patrick SEGALAT	
Mme Delphine HERBERT	
M. Raphaël GABISON	
M. Sylvain DROUVILLE	
M. Jean-Marc BOCCARA	GROUPE CHARENTON VERTE ET SOLIDAIRE
Mme Nadia LAKHZAMI	M. Mohamed LHESSANI
M. Fabien BENOIT	Mme Julie MARSAUD
Mme Isabelle PORTE	Mme Élodie LECLERC
M. Frédéric ROSIER	Damien RENAULT
Mme Argentina DENIS	
Mme Léa GOH	GROUPE NOUS SOMMES CHARENTON
Mme Aurélia GIRARD	
Mme Anaïs HAGEL	
Mme Murielle MINART	
M. Lorenzo SCAGLIOSO	
M. Laurent LEGUIL	
M. Benoît GAILHAC	
Mme Christine SAMANDEL	
M. Ethan BENAROCHE	
M. Kevin BARON	

M. Gabriel TRABELSI a donné pouvoir à M. Benoit GAILHAC.
M. Mickaël SZERMAN et Mme Sabine SAROYAN sont absents.

Fin de séance : 20 h 39

SOMMAIRE

<i>SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026.....</i>	<i>4</i>
APPEL DES ELUS PAR MONSIEUR LE MAIRE.	4
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.	4
1 ° – ELECTION DU MAIRE.....	5
2 ° – FIXATION DU NOMBRE D’ADJOINTS AU MAIRE.....	9
3 ° – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE.....	10
4 ° – LECTURE DE LA CHARTE DE L’ELU LOCAL.....	11

Ville de Charenton-le-Pont

CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

La séance est ouverte à 19 h 00.

APPEL DES ELUS PAR M. GICQUEL, MAIRE SORTANT.

M. GICQUEL. – Bonsoir à toutes et à tous. C'est une séance d'installation, une séance solennelle avec un très large public. Ce n'est pas une séance à laquelle nous sommes habitués pour avoir un très grand nombre de Charentonnaises et de Charentonnais, mais cette occasion vous conduit à assister nombreux à cette séance et je vous en remercie. J'ai la faveur d'être le Maire sortant et par conséquent, il me revient d'ouvrir cette séance. Je la déclare donc ouverte et je vais procéder à l'appel.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GICQUEL. – Je vais aussi procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et je propose que ce soit Chantal LEHOUT-POSMANTIER qui assure cette fonction pour cette séance d'installation.

Mme LEHOUT-POSMANTIER. – J'accepte.

M. GICQUEL. – À présent, je vais céder la parole, la présidence de séance, à ma collègue Nicole MENOUE en application de l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales qui précise que la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le ou la Conseillère la plus âgée des membres du Conseil municipal. C'est une vertu. L'ancienneté est donc la sagesse. Nicole MENOUE prend donc la présidence de séance à cet instant.

Mme MENOUE. – Merci. Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous souhaite la bienvenue au sein de l'Espace Toffoli pour la cérémonie d'installation de notre futur Conseil municipal. En ma qualité de doyenne de cette assemblée, j'ai l'immense honneur de présider cette séance d'installation. Je tiens en premier lieu à adresser mes sincères félicitations à l'ensemble des Conseillers élus. C'est un moment important pour notre commune. Les électeurs nous ont confié une responsabilité claire : agir avec sérieux, proximité et engagement au service de tous.

Nous allons à présent élire le Maire qui aura la charge de conduire l'action municipale dans un contexte exigeant. Avec son équipe, il devra répondre

à l'attente de nos concitoyens, renforcer la qualité de vie et porter les valeurs républicaines qui nous rassemblent. Garant de ces valeurs, notre futur Maire devra veiller à ce qu'elles continuent de guider chacune de nos décisions. Il lui reviendra aussi de garantir un dialogue serein entre les membres de notre assemblée délibérante, afin que notre institution ne soit pas confrontée aux dérives. Je tiens à souligner l'importance des Maires. Alexis de TOCQUEVILLE, grand penseur français de la liberté et de l'ordre, avait à cœur de dire que l'échelon communal est la force vitale de la France parce qu'il incarne la souveraineté locale et la proximité.

Conformément au choix exprimé par les habitants, j'ai l'honneur de proposer la candidature de Monsieur Hervé GICQUEL aux fonctions de Maire. Ensemble, je suis convaincue que nous saurons œuvrer dans l'intérêt général et pour l'avenir de notre commune. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements*)

1 ° – ELECTION DU MAIRE.

Mme MENOUE. – J'annonce la constitution du bureau de vote : désignés en qualité d'assesseurs, les 2 plus jeunes Conseillers municipaux présents : Ethan BENAROCHE et Kévin BARON en charge de la surveillance du vote et du dépouillement.

Je rappelle que le Maire est élu parmi les membres du Conseil municipal. L'élection se déroule à bulletin secret. La majorité absolue est requise aux 2 premiers tours. Si celle-ci n'est pas obtenue, un troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité au troisième tour, le plus âgé est déclaré élu.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je note la candidature de Monsieur Mohamed LHESSANI.

À l'appel de chaque nom, chaque Conseiller municipal déposera dans l'urne une enveloppe contenant son bulletin de vote qui se trouve sur chaque table. Bulletins imprimés, bulletins blancs, dans l'enveloppe bleue. Monsieur BENAROCHE présente l'urne à chaque élu appelé à voter.

Monsieur Hervé GICQUEL est candidat à cette élection.

Appel des élus, vote et dépouillement.

M. BARON. – Il y a bien 29 bulletins en faveur d'Hervé GICQUEL et 4 bulletins en faveur de Mohamed LHESSANI. (*Applaudissements*)

Mme MENOUE. – Je proclame Monsieur Hervé GICQUEL élu Maire de la commune de Charenton-le-Pont. (*Applaudissements*)

Acceptez-vous cette fonction ?

M. GICQUEL. – Oui, je l'accepte très volontiers. (*Applaudissements*)

Merci, chère Nicole, pour avoir présidé cette séance. Il m'appartient à présent de vous livrer mon impression dans cette fonction de Maire que j'endosse à nouveau. En propos liminaire, je voudrais saluer mes amis des villes voisines. Saluer en particulier Michel HERBILLON, notre Député de la circonscription de Maisons-Alfort – dont il est le Maire honoraire – de Charenton, de Joinville et de Saint-Maurice. Je voudrais également saluer mon Président Olivier CAPITANIO, le Président du Conseil départemental, auprès duquel je suis missionné de cette tâche importante qui est celle de suivre les finances de notre beau département du Val-de-Marne. Merci beaucoup Olivier d'être présent. Je voudrais saluer Madame Marie-France PARRAIN, Maire de Maisons-Alfort. Chère Marie-France, merci de ta présence également. Je voudrais par ailleurs saluer Romain MARIA, le Conseiller régional et adjoint au Maire de Maisons-Alfort jusqu'à nouvel ordre. Je voudrais également saluer Igor SEMO, le Maire de Saint-Maurice. Mon ami Igor qui est présent parmi nous et puis un certain nombre d'adjoints des villes de Maisons-Alfort, de Saint-Maurice ou Conseillers municipaux également présents ce soir, et qui nous font l'honneur et l'amitié d'être parmi nous à nos côtés pour cette séance d'installation.

Je voudrais naturellement saluer les élus de Charenton sortants, celles et ceux qui ont servi cette ville durant de nombreuses années pour certains d'entre eux. Ils sont ici dans le public et je voudrais quand les applaudissent chaleureusement pour le travail accompli (*Applaudissements*). Je sais qu'il y a très certainement ce pincement au cœur dès lors que l'on a occupé les fonctions de Conseillère ou Conseiller municipal, d'adjoint au Maire pour certains d'entre eux, après avoir tant servi la collectivité, tant servi les Charentonnaises et les Charentonnais. C'est une forme d'effacement, mais incontestablement votre nom restera gravé dans l'histoire de cette ville pour le travail que vous avez accompli durant toutes ces années à mes côtés particulièrement. Je crois que notre bilan parle pour vous associer pleinement ce soir lors de cette séance d'installation, pour le travail, la collaboration, la loyauté et la fidélité qui a toujours animé votre action à mes côtés. Soyez particulièrement chaleureusement salués (*Applaudissements*).

Je voudrais aussi adresser des salutations aux Présidentes et Présidents d'associations qui sont nombreux parmi nous ce soir. Bien entendu, les collaborateurs de la ville, les collaborateurs du territoire Paris Est Marne et Bois également, son Directeur général des services que je salue. Au nom de l'administration communale, je voudrais saluer notre Directeur général des services, Didier SIRE (*Applaudissements*).

Naturellement, il me revient à cet instant d'adresser la bienvenue à l'ensemble du corps municipal, tous les élus qui sont désormais installés dans cette instance du Conseil municipal de Charenton, majorité et opposition comprise. Et puis le public qui est encore une fois venu nombreux pour nous entourer ce soir pour cette séance d'installation. C'est une séance tout à fait unique puisqu'elle installe pour la durée du mandat le Maire, l'exécutif municipal et de ce fait, le Maire et ses adjoints dans leurs délégations dans quelques instants.

C'est avec beaucoup d'émotion qu'un Maire nouvellement installé s'exprime au moment où il vient d'être élu par ses pairs, par le Conseil municipal. Cette émotion, je l'ai vécue il y a 6 ans alors que cette salle était vidée de tout public, alors que nous devions assurer la fameuse distanciation entre les élus. Ce jour-là, nous portions tous un masque pour nous préserver de ce virus inédit qui a donc traversé la planète entière, que nous avons dû gérer et traiter quasiment

dans les heures qui avaient suivi cette élection. Mes collègues en sont évidemment témoins puisqu'ils ont vécu ce même contexte. Aujourd'hui, les choses sont différentes. Mais cela reste un événement extrêmement marquant qu'il est bon de rappeler ici, pour dire à quel point la mission d'un Maire peut aussi être très étrange et très éloignée des compétences ou des délégations qui lui incombent. Il est vrai que ce que nous avons vécu alors était tout à fait singulier. Je ne me départis pas pour autant de l'émotion que je vis ce soir à nouveau pour cette installation, pour ce mandat qui s'ouvre, pour cette première séance. Je souhaite à nouveau remercier chaleureusement Nicole MENOUE, notre doyenne d'assemblée. On est benjamin un temps et on est doyen un autre temps. Ainsi va le cycle de la vie et de la vie municipale aussi. Alors, il y a des étapes intermédiaires. Je rassure celles et ceux qui viennent de faire leur entrée. Les benjamins et vice-benjamins qui ont assuré les fonctions d'assesseurs, vous allez être durablement dans cette fonction de benjamin ou de vice-benjamin... Profitez-en. Vous avez cet âge tout à fait exemplaire pour vivre pleinement votre mandat et c'est le petit clin d'œil que je me permets d'exprimer à l'égard d'Ethan BENAROCHE et de Kévin BARON.

Au moment où je m'exprime devant vous, j'adresse un remerciement sincère et profond aux Charentonnaises et Charentonnais. Par leur vote, ils ont exprimé une confiance claire, nette mais aussi exigeante à l'égard de la liste « Charenton demain » que j'ai eu l'honneur de conduire. Cette confiance nous honore mais surtout elle nous oblige. De ce point de vue, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance à celles et ceux, notamment au sein du public, qui ont partagé cette très belle aventure qu'est une campagne électorale, avec son lot de tensions mais cet engouement tout à fait inédit qu'une campagne électorale réserve. Cette émulation, cette synergie d'équipe que nous connaissons et que nous avons connue au cours des campagnes précédentes pour tous scrutins électoraux. N'est-ce pas, cher Michel, il y a encore à peine 2 ans. Je voudrais donc adresser ma profonde reconnaissance à celles et ceux qui étaient à nos côtés, qui ont consacré du temps pour aller au contact de la population. Cette reconnaissance, je l'adresse tout particulièrement à mes colistiers en premier lieu, pour leur engagement remarquable, leur fidélité et leur énergie tout au long de cette campagne. Je souhaite bien sûr remercier l'ensemble de nos soutiens, au premier rang desquels je compte les parlementaires – Christian CAMBON, Sénateur, va nous rejoindre – mais aussi les bénévoles sans lesquels nous ne serions pas grand-chose, finalement, à l'échelle d'une ville, pour la sillonner de long en large. Il y a également les donateurs qui ont aidé au financement de cette même campagne. Chacun à leur manière a contribué avec force, avec conviction à cette réussite collective.

Enfin, parmi les remerciements, je vais adresser une pensée toute particulière à mon épouse Anne (*Applaudissements*), à notre fils Louis qui s'est fait excuser pour des obligations de dîner et de sommeil ensuite, à Victoire et Alix, mes 2 belles-filles, à mes parents (*Applaudissements*), à mon frère qui est ici dans la salle, à ses enfants Anastasia et Alexandre, et à Eugénie leur maman, à ma mère qui est présente ici parmi nous (*Applaudissements*). Mon père, pour l'anecdote, je ne livre aucune confidence, est un de mes premiers militants. Il n'a guère fait campagne cette année parce que le beau temps de la Bretagne l'a appelé prématurément dans son jardin. Il est avec nous par la pensée ce soir. Je l'embrasse. Cette famille sur laquelle il nous arrive de reposer la tête, de s'adresser à une confidente, à ses proches, parce qu'ils nous apportent la constance. Ils nous assurent cette patience lorsque nous vivons parfois de l'effervescence. Ils nous donnent cette affection nécessaire durant ces mois intenses, parfois ces années.

Leur soutien à la fois discret et essentiel m'a été précieux et m'est toujours précieux tout au long du mandat. J'allais dire à chaque instant. Merci beaucoup (*Applaudissements*)

Cette victoire vient saluer un bilan, une gestion sérieuse, une méthode pour moderniser la ville en respectant nos capacités financières et en veillant à offrir des services publics de qualité. Cette victoire est avant tout un mandat pour agir, continuer pour aller plus loin. Bien évidemment, nous mettrons en œuvre notre programme de mandature construit avec les propositions des Charentonnaises et des Charentonnais. Il s'appuie sur des actions concrètes et financièrement soutenables autour de plusieurs piliers que je souhaite ici rappeler. Une ville bien gouvernée, sûre et apaisée. Une ville verte et durable. Une ville à l'habitat de qualité et aux espaces publics renouvelés. Une ville toujours plus animée. Une ville qui donne une juste place aux jeunes et aux solidarités actives. Une ville attractive sur le plan des commerces et de l'emploi. Une ville rayonnante dans le Grand Paris, avec la ZAC Charenton Bercy en particulier. Il y a tant d'autres illustrations que je pourrais vous livrer ce soir.

Cependant, il faut le dire avec lucidité, les défis qui se présentent à nous tous élus et au Maire en particulier sont immenses. Transformation urbaine, transition écologique, exigence sociale, évolution du cadre métropolitain, crise économique, institutionnelle, internationale. Rien n'est franchement simple, rien ne sera vraisemblablement simple et rien ne sera jamais acquis. Dans ce contexte, notre ligne de conduite devra être sans ambiguïtés. L'humilité qui a toujours été mon fil directeur depuis que j'occupe la fonction de Conseiller municipal, voilà quelques années. Le travail, bien entendu, et surtout le rassemblement. L'humilité parce que l'action publique exige de ne jamais céder à la facilité ni à l'arrogance. Le travail parce que rien ne se construit sans rigueur, sans constance et sans engagement quotidien. Le rassemblement, enfin, parce que notre époque souffre trop souvent d'une vie politique réduite aux affrontements d'ego, aux promesses sans lendemain et à la recherche du conflit permanent. Je pense que cette séquence électorale l'a démontré aux 4 coins de la France.

Je veux ici saluer les élus qui se sont distingués lors du précédent mandat, comme je l'ai rappelé dans mon propos introductif, par leur engagement et leur sens du devoir. Je souhaite naturellement la bienvenue aux nouveaux membres de ce Conseil dans leur diversité, majorité comme opposition. Ils ont ici toute leur place dans le débat démocratique et j'y veillerai sous la condition expresse du respect de la majorité. Je prends devant vous un engagement clair : garantir un fonctionnement fondé sur le dialogue, la responsabilité et la dignité des échanges. Nos concitoyens attendent de nous de la hauteur, mais pas du spectacle ni de la mise en scène. Nous devons être à la hauteur de ce qu'ils sont en droit d'exiger, de la rigueur dans la gestion, de la proximité, de la bienveillance dans l'action et du courage dans les décisions. Notre ambition est simple dans sa formulation, exigeante dans sa mise en œuvre : permettre à chacun de vivre mieux à Charenton. Cela suppose de renforcer les solidarités, de soutenir toutes les générations, d'accompagner les acteurs économiques et associatifs et de préparer l'avenir avec lucidité. Nous le ferons avec méthode comme nous l'avons déjà pratiqué en associant davantage les habitants à nos décisions, parce que l'action publique ne peut se concevoir sans eux. Je n'oublie pas non plus le rôle essentiel de l'administration communale et des personnels municipaux nombreux venus ce soir, dont l'engagement quotidien est indispensable à la réussite de notre projet collectif. Oui, les défis sont immenses mais notre détermination l'est tout

autant. Ici, dans cette maison commune, dans l'annexe de cette maison commune qui est l'Hôtel de ville, nous ne sommes pas là pour nous servir mais pour servir. Servir nos concitoyens, servir la république, servir le bien commun.

Être Maire, c'est sans doute la plus belle des fonctions et des missions. Un quasi-sacerdoce, en vérité. C'est aussi être un véritable hussard de la république portant chaque jour le poids des responsabilités pour faire en sorte que les intérêts individuels, parfois contradictoires, soient dépassés et rassemblés au service de l'intérêt général. C'est donc dans cette exigence et cet enthousiasme que mon équipe et moi-même entamons ce mandat. Vive la France, vive la république et vive Charenton (*Applaudissements*).

Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour de cette séance d'installation. Il s'agit de fixer le nombre d'adjoints au Maire.

2 ° – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE.

M. GICQUEL. – Après l'élection du Maire, naturellement, le Conseil se doit d'en déterminer son nombre conformément à l'article L.2122 du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints. La loi rappelle qu'il est fixé à 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 10 adjoints, avec cette faculté qui est à relever dans le CGCT de cette possibilité de compléter cette municipalité. C'est donc la proposition que je fais ce soir devant le Conseil municipal d'y ajouter un 11^{ème} poste en particulier pour assurer les fonctions d'adjoint de quartier. Voilà l'objet de cette délibération. Est-ce qu'elle appelle des remarques de votre part ?

Mme MARSAUD. – Monsieur le Maire, chers collègues, la création d'un poste d'adjoint en charge des quartiers et de la participation citoyenne est, sur le principe, une orientation que nous pouvons soutenir. Renforcer le lien entre les habitants et la vie démocratique constitue une priorité et un enjeu important dans notre commune. Pour autant, cette délibération appelle de notre part une vigilance. Le Code général des collectivités territoriales permet d'augmenter le nombre d'adjoints dans le cadre d'une politique active de participation des citoyens à la vie démocratique, notamment à travers les conseils de quartier. Ce cadre suppose une réalité concrète des instances vivantes, un cadre et des moyens dédiés à ces conseils de quartier dont nous espérons qu'ils soient renouvelés à partir de maintenant. Lors du précédent mandat, force est de constater que la dynamique des conseils de quartier s'est essouffée. Nous ne pouvons que le regretter. Cela les empêchait de jouer pleinement leur rôle. C'est ce qui nous a conduits pendant la campagne à formuler des propositions visant à renforcer cette dynamique de conseil de quartier au sein de la commune de Charenton, afin de redonner un rôle réel, garantir des moyens dédiés et une dynamique qui soit pérenne dans la durée. La participation n'est réelle que si les habitants sont mis en capacité de pouvoir agir.

Nous serons donc attentifs à la mise en œuvre concrète de cette ambition : régularité des instances, transparence, capacité d'initiative et moyens dédiés. Dans cet esprit et parce que nous souhaitons être une opposition utile, nous sommes disponibles pour contribuer à cette réflexion. La démocratie locale

gagne toujours à être partagée. Aussi, si vous le souhaitez, nous sommes prêts à y prendre part dans l'intérêt des Charentonnaises et des Charentonnais. Merci.

M. GICQUEL. – Bien. Madame, j'ai entendu votre propos. Je retiens la vigilance qui sera la vôtre pour l'effectivité de cette délégation qui va échoir au 11^e adjoint. De ce point de vue, je pense que vous serez rassurés au regard de la conduite de cette délégation pour celui ou celle – vous le saurez dans un instant – qui occupera cette même mission. Nous pouvons rappeler ici – vous n'étiez pas membres du Conseil municipal, que je sache – ce qui a été la mise en place de la démocratie participative à Charenton. C'est un sujet tout à fait inédit puisqu'il l'a été depuis 2021. De ce point de vue, à la faveur des 2 éditions de composition et de constitution des Conseils de quartier, nous avons très largement rassemblé notre population autour de cette dynamique, à la fois lors de la première édition puis de la seconde, puisque nous avons compté plus d'une centaine de conseillers de quartier titulaires et par ailleurs suppléants. À cet égard, je crois que la démonstration a été faite de l'effectivité de ce dispositif pour associer notre population sur ce volet. Nous nous sommes accordé cette faculté de nous tourner à plusieurs reprises vers les Conseils de quartier pour traiter d'un certain nombre de sujets qui les concernaient, chacun dans les quartiers respectifs. Par ailleurs, sur de grands sujets comme le Plan vélo qui a été un rendez-vous très important et qui a particulièrement mobilisé les publics et les conseillers de quartier.

J'ai entendu votre vigilance. Je crois que la reconnaissance d'un 11^e adjoint à part entière chargé de la délégation des Conseils de quartier manifeste l'ambition de l'exécutif de la majorité municipale d'en faire un point stratégique, un point majeur de notre action. Soyez rassurés. Mais vous serez là, je n'en doute pas, pour nous rappeler les principes que vous avez voulu énoncer ce soir, comme nous serons là pour vous illustrer l'action effective que nous saurons développer dans ce domaine.

Je mets aux voix la fixation du nombre d'adjoints porté à 11.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions.

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

3 ° – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE.

M. GICQUEL. – Je crois que nous avons un problème de bulletins qui étaient laissés sur table. L'administration est partie rechercher un exemplaire conforme à la liste que « Charenton Demain » souhaite proposer. Je vous demande de bien vouloir patienter jusqu'à ce que ces bulletins nous reviennent. Pour les bulletins qui sont ici sur table, je vous demande de bien vouloir les déchirer, s'il vous plaît, pour qu'il n'y ait pas de confusion.

Par ailleurs, j'ai omis de citer une personnalité dans le public. C'est l'occasion pour moi de la citer. Qui n'était pas immédiatement dans mon champ de vision, chère Chantal. Chantal DURAND, que je vous demande de bien vouloir applaudir. Elle est vice-présidente du Conseil départemental pour une délégation tout à fait éminente qui est liée à l'eau, à l'assainissement, entre autres choses.

Elle fait un travail remarquable, notamment pour contribuer au retour de la baignade dans la Marne. Tu fais un travail tout à fait exemplaire et c'est l'occasion de te saluer. Elle est par ailleurs adjointe au Maire de Joinville. Si elle est là ce soir, c'est aussi et surtout parce que tu es mon amie, et puis parce que tu es mon binôme au Département sur le canton de Joinville. Sois la bienvenue, ainsi que Pascal. Merci beaucoup pour ta présence (*Applaudissements*).

Les séances d'installation n'ayant lieu qu'une fois tous les 6 ans, il y a des petits réglages à opérer. Vous devez avoir sur table une enveloppe jaune que vous allez pouvoir utiliser dans un instant. En propos liminaire, je vais rappeler qu'à la suite de la fixation du nombre d'adjoints, nous procédons à l'élection des adjoints. C'est un scrutin de liste. Le bureau de vote est cette fois-ci constitué du Maire, qui est dans sa fonction à part entière pour ce type d'élection, et puis toujours des 2 assesseurs, en l'occurrence Ethan BENAROCHE et Kévin BARON. Comme je l'indiquais, l'élection des adjoints s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, sans vote préférentiel. Il n'y a pas de hiérarchisation à opérer sur le bulletin de vote qui est présenté. Voilà en résumé ce que je peux vous indiquer. Nous allons procéder au vote selon la même liste d'appel qu'au début de séance. Nous allons récupérer les bulletins qui ont été déchirés et on vous distribue les nouveaux bulletins. Tout le monde dispose d'un bulletin imprimé et d'un bulletin blanc ? Oui. Par conséquent, nous allons pouvoir procéder au vote. Je vais appeler chaque membre du Conseil municipal à voter au fur et à mesure, avec le concours de Kévin BARON et Ethan BENAROCHE.

Appel des votants, vote et dépouillement.

M. BARON. – 29 voix pour « Charenton demain » et 4 votes blancs.

M. GICQUEL. – Merci, bravo (*Applaudissements*).

Je vais appeler successivement à mes côtés mes nouveaux adjoints. Pour le premier d'entre eux, le premier adjoint, j'appelle Sylvain DROUVILLÉ. J'appelle ensuite Chantal LEHOUT-POSMANTIER en tant que seconde adjointe. J'appelle ensuite Benoît GAILHAC. Ensuite, j'appelle Delphine HERBERT. Félicitations. Ensuite, j'appelle Pascal TURANO. J'appelle Murielle MINART. Ensuite, j'appelle Patrick SÉGALAT. J'appelle ensuite Aurélia GIRARD. Félicitations. J'appelle Jean-Marc BOCCARA, puis Élise LONGUÈVE. Félicitations. Enfin, j'appelle Fabien BENOIT.

Mesdames et Messieurs les adjoints, bienvenue. Je vous souhaite bon travail.

4 ° – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL.

M. GICQUEL. – Pour clôturer cette séance, il me revient là aussi dans le cadre de cette installation de vous donner lecture de la charte de l'élu local, conformément au Code général des collectivités territoriales. Une charte qui rappelle les principes fondamentaux d'exercice du mandat. Faut-il le rappeler : dignité, impartialité, intégrité et probité. Il y a des obligations en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, des exigences de transparence et de responsabilité dans la conduite des affaires publiques, ainsi que les garanties

attachées au statut de l'élu local. Cette charte de l'élu local qui est délivrée au début du mandat doit être lue dans son intégralité puisqu'elle vise à assurer chaque membre du Conseil municipal, dès le début de ce mandat, des droits et des obligations qui s'attachent à l'exercice de leurs fonctions.

Ainsi, je porte à votre connaissance – vous en disposez dans le dossier du Conseil – qu'à l'article L.1111-13, dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions. L'élu local déclare dans un registre tenu par la collectivité territoriale les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 €, dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

À l'article L.1111-14, les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre dans les conditions prévues par la loi. Les élus locaux sont affiliés pour l'exercice de leur mandat au régime général de la Sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L.382-31 du Code de la Sécurité sociale et des régimes spéciaux définis par le présent code. Les élus locaux bénéficient à l'occasion de leurs fonctions d'une protection organisée par la collectivité territoriale conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent code. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue, permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tous conseils utiles au respect des principes mentionnés à l'article L.1111-13. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologie.

Voici les éléments constitutifs de la charte de l'élu local. Naturellement, il n'y a pas de vote sur cette charte qui s'impose. C'est un dont acte. Chacun d'entre vous dispose d'une copie de cette même charte et qui figure dans votre dossier.

L'ordre du jour est clos. Je voudrais juste préciser en tout dernier lieu et à l'adresse des Conseillers municipaux, qu'un matériel informatique vous sera remis. Il y a donc une séance, un rendez-vous qui vous sera proposé la semaine prochaine. Je vous invite à prendre connaissance des mails que vous allez dorénavant recevoir.

Je vous remercie de votre attention, je vous remercie toutes et tous, et particulièrement le public d'être venu nombreux ce soir. Merci encore de votre participation (*Applaudissements*).

Comme pour toute séance d'installation, il y a un verre de l'amitié à partager au fond de la salle.

La séance est levée à 20 h 39.

Monsieur le Maire

Hervé GICQUEL

La secrétaire de séance

Chantal LEHOUT POSMANTIER